



Entreprise à l'étranger pour étudiant étranger ?

Par **richy**, le **10/11/2022** à **01:32**

Bonjour, rn rn Je suis un étudiant étranger, j'ai un statut d'étudiant et je n'ai pas le droit d'avoir un double statut (étudiant/créateur d'entreprise par exemple). rn Si je souhaite créer ma société ou avoir une activité en tant qu'auto-entrepreneur, je dois arrêter les études. rn rn rn Pour résoudre ce problème, je me suis un peu renseigné, et j'ai vu que je peux monter une société à l'étranger (LTD britannique, LLC américaine...) avec mes informations de mon pays d'origine (donc adresse, carte d'identité...). rn rn Je me demande sur la légalité de cette approche?? rn rn Également, je sais que le recours à des sociétés offshore comme ça est souvent dans un but purement fiscal, ce n'est pas le cas pour moi, je suis bien content de payer des impôts si cela me permettra d'avoir une société et pouvoir émettre des factures. rn rn rn Merci beaucoup !!

Par **Visiteur**, le **10/11/2022** à **08:28**

Bonjour rn rn Essayez de vous renseigner auprès de UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises.